

Entreprendre à plusieurs

Parce que le collectif est une force, vous avez la possibilité de monter un projet économique avec d'autres entrepreneurs dans le cadre d'Escale Création. Afin de tirer le meilleur parti de cette collaboration, il est nécessaire de bien comprendre les implications liées à l'entrepreneuriat à plusieurs.

Pourquoi entreprendre à plusieurs

Associer différents profils dans un projet commun, c'est :

- **Partager des compétences** : chaque entrepreneur met au service du collectif son bagage d'expériences ; c'est aussi la complémentarité qui fait la richesse
- **Décider ensemble** : l'intelligence collective permet de dégager des décisions ou solutions collégiales plus pertinentes. Plusieurs cerveaux valent mieux qu'un !
- **Répartition des tâches** : chaque entrepreneur a son périmètre défini, mais les uns peuvent aussi compter sur les autres en cas de besoin
- **Bénéficier d'un réseau élargi** : plus d'entrepreneurs, c'est plus de contacts !
- **Partager des risques et des responsabilités**

Même si vous vous connaissez bien, il est important de garder à l'esprit qu'entreprendre à plusieurs peut aussi vous exposer au **risque de conflits** avec vos collaborateurs (*divergences sur la gestion de l'activité, les perspectives de développement, la vision du projet, les contraintes personnelles et ambitions...*).

Afin de mener ensemble ce projet commun vers la réussite, vous devez réunir plusieurs qualités : savoir être à **l'écoute** de l'autre, **convaincre** les autres, faire des

compromis, supporter la **critique**, vous **remettre en question**, **accepter** que votre avis ne soit pas toujours suivi.

La charte de collaboration

Afin de vous aider dans la conduite de votre projet commun, Escale Création a créé la Charte de Collaboration.

Il s'agit d'un document qui permet **d'organiser les relations** entre les entrepreneurs intervenant sur le projet et de **gérer au mieux leurs intérêts** communs.

Cette charte est à rédiger par les entrepreneurs en fonction de leur **vision commune** du projet à partir du cadre proposé par Escale Création :

- L'explicitation du projet et la vision stratégique portée
- Les principes de collaboration et valeurs communes
- L'organisation des tâches
- L'organisation financière
- Les modalités de fin de l'activité conjointe

Cette charte est **évolutive** : elle sera révisée à échéances régulières en fonction de vos aspirations et des orientations du projet commun.

Escale Création : le troisième œil

Escale Création **accompagne** les projets collaboratifs en toute **bienvveillance** et considère les entrepreneurs qui les constituent comme **co-responsables et équivalents** dans leur activité commune.

Le rôle du chargé d'accompagnement permet ainsi de mettre en place les **conditions du dialogue** entre les entrepreneurs, d'être **témoin des évolutions** de l'activité et d'agir, si besoin appuyé par l'équipe d'Escale Création, en tant que **médiateur**.

PLUSIEURS CAS POSSIBLES

- Tous les entrepreneurs du projet entrent en même temps dans la coopérative (signature du CAPE le même jour)
- Une partie des entrepreneurs est déjà dans la coopérative (en CAPE ou CESA) et l'autre partie souhaite entrer pour la rejoindre sur le projet déjà développé
- Tous les entrepreneurs du projet sont déjà dans la coopérative (en CAPE ou CESA) et souhaitent monter un projet commun indépendamment de leur propre activité
- Une partie des entrepreneurs est déjà dans la coopérative (en CAPE ou CESA) avec un projet propre et l'autre partie souhaite entrer pour la rejoindre sur un nouveau projet commun

Retrouvez la Charte de Collaboration sur La Boussole, Ressources, rubrique L'activité à plusieurs.